

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DES 22 ET 23 AVRIL 2024 – LABEL STADES

PARIS, LE 23 AVRIL 2024 – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) qui s’est réuni ce jour, a acté les décisions d’attribution du Label Stades de 3^{ème} génération pour les clubs de TOP 14.

Initié en 2012 par la Ligue Nationale de Rugby, le Label Stades LNR est un dispositif incitatif, intégré aux règles de distribution de la LNR (Fonds Stade, représentant un montant total de 4,9 millions d’euros pour le TOP 14), réunissant des recommandations évolutives destinées à être utilisées lors de projets de modernisation, de rénovation et / ou de construction de stades.

La LNR a mis en place en début de saison le Label de 3^{ème} génération pour la période 2023/2028 avec des qualifications de 3 niveaux : Label Rugby Bronze, Label Rugby Argent et Label Rugby Or et des versements attribués par la LNR selon les niveaux obtenus.

Le Label Stades v3 conforte les acquis des Labels précédents tout en valorisant certaines thématiques identifiées comme des enjeux actuels et futurs, et notamment la RSE (volet infrastructurel et empreinte écologique) et l’expérience spectateurs (amélioration du confort et des services aux spectateurs).

Tous les clubs de TOP 14 ont été audités en suivant le cahier des charges de ce Label sous les six grandes thématiques (caractéristiques générales du Stade, zone compétition, zone grand public, zone média, zone hospitalités, volet exploitation) et le Comité Directeur a acté la labellisation des clubs suivants réalisée par la Commission stades de la LNR :



Au cours de la période 2023-2028, chaque club a la possibilité de solliciter une actualisation de sa labellisation en fonction des évolutions apportées à son enceinte.

La labellisation des clubs de PRO D2 au titre du Label Stades V3 interviendra quant à elle lors de la saison 2024/2025.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90